

**AU COMITÉ SOCIAL
TERRITORIALE**

DU DATE 8 Mars 2023

Ce compte rendu fait état des positions de vos représentants CGT pour chaque point à l'ordre du jour. Vos représentants présents à la séance étaient : Éric Kargès, Leila Fouzer, Patricia thomas, Bénédicte Delgehier.

Points d'information générale

La CGT a demandé de prendre la parole en début de séance sur 4 points.

-Convention signé entre le CCAS de la ville et la CPAM, la Cantine RATP, Le forfait mobilité durable et 3 postes à pourvoir sur le site emplois territoriaux

1. CPAM : nous demandons à la ville pourquoi cette convention n'est pas passé au CST vu que les conditions de travail des agents se trouvent modifiées. Ce point sera mis au prochain CST.
2. -RATP : la convention devait s'arrêter le 14 mars, elle est reportée au 28 avril, la ville travail a différentes options et se rend compte que beaucoup d'agents tiennent à la cantine.
3. -Sur le forfait mobilité la prestation a changé et nous demandons que ce point soit aussi au prochain CST.
4. -Sur les 3 postes à pourvoir il nous est répondu que c'est une obligation pour pérenniser les postes.

Le prochain comité social territorial le 16 mai 2023.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 24 janvier 2023 (avis)

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

2) Organisation de la direction des bâtiments (avis)

Le Parc des bâtiments est important et il faut l'entretenir.

Le directeur des bâtiments rappel que la ville a fait un état des lieux de l'entretien des bâtiments. La ville doit gérer plusieurs types de travaux.

La création d'un poste de Technicien est nécessaire afin de dégager, entre autres du temps pour les gros projets.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

3) Tableau des effectifs ville (avis)

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

4) Bilan et plan triennal de formation (avis)

Un plan triennal de formation est amorcé afin de répondre aux besoins pour les trois prochaines années. Il a été adopté au conseil municipal.

Le bilan 2022 fait ressortir une grande demande de formation en interne.

La FSU demande comment faire pour que chaque agent soit informé, il nous est répondu que chaque agent aura une adresse mail professionnelle prochainement.

Cette demande d'adresse mail faite par la CGT depuis des années va enfin aboutir.

La FSU fait remarquer que certaines formations sont mal attribuées.

La CGT demande que les formations qui sortent du cadre d'emploi d'un agent soient acceptées si d'autres formations réglementaires sont déjà faites.

Les responsables doivent expliquer, lors de l'évaluation annuelle, que les formations doivent être demandés par l'agent lui-même, le service formation est là pour les aider.

La ville confirme que les formations CNFPT peuvent être validées par principe, mais que les formations payantes dépendent d'un budget et donc nécessite plus -d'équité.

A titre indicatif, le budget alloué à la formation était de 200 000 euros dont 95 000 € pour les formations payantes.

La FSU demande si pour le service enfance il est envisageable comme pour d'autres services d'organiser des séances d'Analyses des Pratiques. La ville répond que cela n'est pas adapté, mais que l'organisation de groupes de parole répondrait plus au besoin de discussion des situations difficiles.

La Ville informe que le Conseil Municipal a validé la mise en place du CPF. Aucune demande d'agent n'a été faite pour l'instant. Dans le cadre d'une demande de reconversion ou faire un bilan de compétence, l'agent pourra passer par le CPF.

La CGT fait remarquer que les formations en distanciel rebutent parfois les agents, et cela pour différentes raisons. Il est donc demandé que soit pris en compte cette problématique et qu'une réflexion soit engagée, comme la création d'un lieu dédié aux formations en distanciel.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

5) Avenant mise à disposition de service Est Ensemble (avis)

Ce point concerne la mise à disposition de la direction du développement urbain et déterminer le coût correspondant à cette mission.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

6) Convention Est Ensemble SIG (avis)

Il nous est indiqué que cette convention a pour objet de déterminer le cadre du système d'information géographique territorial.

Une cartographie de la ville sera ainsi développée.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

7) Application de la prime SEGUR (information)

Il nous est précisé les quatre cas de versement de la prime SEGUR avec les structures, la nature des fonctions et cadre d'emplois, éligibles.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

8) Prise en charge des frais de transport (information)

Ce point rappel que le titre de transport est pris en charge par la ville à hauteur de 50% pas plus.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, abstention pour la FSU.

Les documents transmis par l'employeur aux représentants du personnel, lors des Comités Techniques, sont consultables par tous les agents qui nous en font la demande. Pour cela, venez nous rencontrer au 82 bis, avenue Pasteur, pendant nos permanences, le jeudi après-midi, de 14 à 17 heures.